

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'École du Show-Business

Troisième rapport d'évaluation

16 décembre 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 18 décembre 2003

Madame Lyne Cholette
Présidente
École du Show-Business
5505, boul. Saint-Laurent, local 3010
Montréal (Québec) H2T 1S6

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Madame la Présidente,

Lors de sa réunion du 16 décembre 2003, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'École du Show-Business.

La PIEA révisée de l'École contient quelques ajouts qui ne modifient pas l'essentiel de son contenu. Elle précise notamment les conditions de reprise d'un examen final et les procédures à suivre pour en faire la demande : l'élève doit désormais remplir certaines conditions relatives à la présence aux cours et à la note minimale obtenue à l'épreuve finale. La politique inclut aussi des ajouts sur les conditions requises pour une demande d'équivalence de cours.

La Commission considère que la PIEA de l'École du Show-Business contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer